

Fiche de rôle prévention COVID19 en EHPAD

<p><u>Le rôle du directeur d'EHPAD :</u></p>	<ul style="list-style-type: none">• Le directeur est garant de l'application de la démarche de prévention dans son établissement.• Il met en place un système de veille sanitaire sur l'évolution de l'épidémie et assure un contact avec les institutions.• Il applique les règles nécessaires au bon fonctionnement de son établissement dans ce cadre spécifique.• Il informe régulièrement de la disponibilité des places dans son établissement au centre hospitalier local, en lien avec son IDEC/ cadre de santé et / ou son Médecin coordinateur / référent.• Il met en place la communication auprès des résidents, familles et des prestataires/fournisseurs.• Il veille au bon approvisionnement en ressources de la structure.
<p><u>Le rôle du médecin coordonnateur/médecin référent d'EHPAD :</u></p>	<ul style="list-style-type: none">• Le médecin coordonnateur/référent d'EHPAD a pour mission d'assurer un contact et une fluidité dans ses échanges avec ses confrères hospitaliers dans le cadre de la gestion de l'épidémie.• Il communique autour des mesures adoptées auprès des médecins traitants intervenant habituellement sur la structure.• Il est en lien avec les référents gériatrique, hygiène, palliatif/douleur, HAD, (mission tenue par l'IDEC/Cadre de santé si besoin)• Il accompagne ses équipes à la bonne utilisation de la plateforme Prédice, en lien avec l'IDEC / Cadre de santé le cas échéant.
<p><u>Le rôle de l'infirmière coordinatrice/Cadre de santé :</u></p>	<ul style="list-style-type: none">• L'IDEC/ cadre de santé met en application les recommandations diffusées par les institutions.• Il/Elle communique les bonnes pratiques auprès des soignants, intervenants et résidents de l'établissement.• Il/Elle assure un suivi des différents stocks et ressources en lien avec le prise en charge de l'épidémie.• Il/Elle accompagne les équipes dans les bonnes pratiques et les procédures complémentaires et veille à leur respect.